



L'urbanisme au quotidien

Cycle à destination des élus,

secrétaires de mairie, techniciens des collectivités

2020-2021

Une autorisation d'urbanisme
pour encadrer qualitativement les projets

Module 2

L'autorisation d'urbanisme permet à la collectivité de s'assurer de la conformité d'un projet de construction avec les règles d'urbanisme qui s'appliquent sur le territoire.

Accueil de connexion 9h15

9h30 - Ouverture de la matinée

Les autorisations d'urbanisme

Jean-Paul Ros, Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Côte-d'Or - chef du bureau droit des sols, urbanisme opérationnel

- . Champs d'application des autorisations d'urbanisme
- . Instructions des autorisations d'urbanisme
- . Évolution des autorisations d'urbanisme

Quiz : Le code de la bonne conduite pour construire en Côte-d'Or

Marie-Noëlle De Oliveira, CAUE de Côte-d'Or - urbaniste conseillère

Favoriser et accompagner la qualité des projets

Tour de table et témoignages

- . *Grégoire Dumont et Aurélien Zoïa - Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Côte-d'Or - architecte et paysagiste conseils*
- . *Virginie Broutin - Unité Départementale Architecture et Patrimoine (UDAP) - architecte des bâtiments de France*
- . *Bruno Mombrial - Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud - directeur urbanisme et développement territorial*
- . *Marc Jaillard - Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Val de Saône Vingeanne - instructeur et responsable du service Autorisation Droit des Sols*
- . *Xavier Hochart - CAUE de Côte-d'Or - directeur architecte*

Synthèse de la matinée

12h00 - Fin du module